



Saisie meubles par huissier du tresor public? !

Par **Deea**, le **20/11/2013** à **19:32**

Bonjour à tous!
Voilà mon problème: en 2010 je venais en France pour la 1ere fois chez une amie et j'ai eu malheureusement des problèmes de santé et donc je me suis présentée aux urgences sans ma volonté ils ont dû m'opérer bien sûr à l'époque je n'avais pas un numéro de sécurité sociale donc pas de carte vitale. Il y a quelques jours j'ai reçu une lettre du trésor public et en partie d'un huissier comme qu'il allait venir saisir mes meubles le 22/11 car je dois la somme 3304 euros à je ne sais pas quel hôpital (frais d'hospitalisation). Maintenant je ne sais pas quoi faire parce que j'étais d'origine roumaine et depuis peu en France je ne connais pas mes droits et puis je suis locataire, je travaille à mi-temps et j'ai aussi 2 enfants à charge. En effet je n'ai pas les moyens d'acquitter cette somme.
Donc que dois-je faire dans ces conditions? Je n'ai pas voulu être malade ou encore moins m'opérer.
Merci à tous ceux qui ont pris un peu de leur temps et ont donné une réponse à mon message!
P.S. désolée pour les éventuelles fautes d'orthographe

Par **Nico37**, le **04/01/2014** à **00:55**

www.comede.org